



Charte d'adhésion ASUPS - Association S'Unir pour Sassenage

Rappel de l'objet de l'association ASUPS

Cette association a pour objet de promouvoir et d'agir pour :

- la transition écologique ;
- la justice sociale ;
- la solidarité ;
- la démocratie participative.

Elle a également pour but de venir en soutien aux élus du groupe SUPS au conseil municipal de Sassenage.

La place de l'adhérent dans le projet associatif

Chaque adhérent doit œuvrer au Projet Associatif par différents moyens.

Il peut ainsi :

- Participer à la définition de la politique de l'association en s'impliquant lors de l'Assemblée générale ;
- Représenter et soutenir l'action d'ASUPS dans les relations avec d'autres structures utiles au fonctionnement de l'association ;
- Participer aux groupes de travail de l'association selon ses centres d'intérêts et selon ses possibilités.

Les obligations de l'adhérent

L'adhérent s'engage à :

- Respecter les valeurs et l'éthique du projet associatif ;
- Se conformer à ses objectifs et finalités ;
- Respecter les dispositions des statuts, son éventuel règlement intérieur, son organisation et son fonctionnement ;
- Respecter les convictions et opinions de chacun ;
- Collaborer avec les autres parties prenantes de l'Association dans un esprit de bienveillance ;
- Travailler pour l'intérêt général, sans envisager de profit personnel ;
- A ne pas divulguer les travaux de l'association sans l'avis du conseil d'administration.

Je m'engage à respecter les statuts et la charte de notre association.

Nom et prénom :

Date :

Signature :